

a méprisée, & la rupture de l'alliance qu'il avoit faite."

Supr. XII. 13.
Inf. XXXII. 3.

20. J'étendrai mon rets sur lui, & je le prendrai dans mon filet; je l'emmènerai dans Babylone; & je lui prononcerai là son arrêt, à cause de la perfidie dans laquelle il est tombé en me méprisant, moi qu'il avoit pris à témoin de sa fidélité.

21. Tous les déserteurs qui l'ont suivi, avec toutes ses troupes, tomberont par l'épée; & ceux qui échapperont, seront dispersés de tous côtés: & vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur qui ai parlé, & qui fais arriver tout ce que j'ai dit.

22. Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Mais moi, je prendrai de la moëlle du plus grand cedre, & je la mettrai à part; je couperai du haut de ses branches une greffe tendre, & je la planterai sur une montagne haute & élevée.

23. Je la planterai sur la haute mon-

†. 19. Hébr. litt. le violement de mon serment & la rupture de mon alliance, c. à. d. du serment & de l'alliance dont il m'avoit pris à témoin. Inf. 5. 20.

†. 20. La préposition *in* manque dans l'Hébreu.

†. 21. L'Hébreu pourroit signifier: & judicabo eum... & omnes profugos ejus: je lui prononcerai son arrêt, ainsi qu'à tous les déserteurs de son armée. Alors au lieu de *et cum omnibus agminibus ejus*, on pourroit lire *et cum*, & universa agmina ejus, & toutes ses troupes tomberont par l'épée.

Ibid. Litt. qui resteront.
†. 22. Hébr. autr. de la plus haute tige du grand cedre. » Quelques-uns prétendent expliquer ceci de Zorobabel; mais la plu-

†. 23. Hébr. habitera.

†. 24. Hébr. & qui ferai ce que j'ai dit.

†. 23. Hébr. habitera.
†. 24. Hébr. & qui ferai ce que j'ai dit.

†. 23. Hébr. habitera.
†. 24. Hébr. & qui ferai ce que j'ai dit.

†. 23. Hébr. habitera.
†. 24. Hébr. & qui ferai ce que j'ai dit.

†. 23. Hébr. habitera.
†. 24. Hébr. & qui ferai ce que j'ai dit.

†. 23. Hébr. habitera.
†. 24. Hébr. & qui ferai ce que j'ai dit.

†. 23. Hébr. habitera.
†. 24. Hébr. & qui ferai ce que j'ai dit.

Israël plantabo illud, & erumpet in germen, & faciet fructum, & erit in cedrum magnam: & habitabunt sub ea omnes volucres, & universum volatile sub umbra frondium ejus nidificabit.

24. Et scient omnia ligna regionis, quia ego Dominus humiliavi lignum sublime, & exaltavi lignum humile: & siccavi lignum viride, & frondere feci lignum aridum. Ego Dominus locutus sum, & feci.

†. 23. Hébr. habitera.

†. 24. Hébr. & qui ferai ce que j'ai dit.

CHAPITRE XVIII.

On ne dira plus dans Israël que le fils porte l'iniquité du pere; mais chacun portera seul la peine de son péché. Si l'impie fait pénitence, il ne mourra point; si le juste abandonne la justice, il périra. Exhortation à la pénitence.

1. ET factus est sermo Domini ad me, di-

2. Quid est quod inter vos parabolam vertitis in proverbium istud in terra Israël, dicentes: Patres comederunt uvam acer-

1. LE Seigneur me parla de nouveau, & me dit:

2. D'où vient que vous vous servez parmi vous de cette parabole, & que vous l'avez tournée en proverbe dans Israël: " Les peres, dites-vous, ont mangé les raisins verts, & les dents des enfants en ont été agacées; comme si vous

†. 2. Hébr. autr. D'où vient que vous vous servez de ce proverbe dans Israël, &c. Tome X. Z z z

voulez faire entendre que les enfants innocents sont punis pour les péchés de leurs peres.

3. Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que cette parabole ne passera plus parmi vous en proverbe dans Israël, " Et que je rendrai à chacun selon ses œuvres.

4. Car toutes les ames sont à moi, & me sont également cheres : l'ame du fils est à moi, comme l'ame du pere : l'ame qui a péché, mourra elle-même, & une autre ne portera point la peine qui lui est due.

5. Si un homme est juste, s'il agit selon l'équité & la justice,

6. s'il ne mange point de viandes immolées sur les montagnes, & s'il n'élève point les yeux vers les idoles de la maison d'Israël; s'il ne viole point la femme de son prochain, s'il ne s'approche point de sa propre femme lorsqu'elle a la maladie ordinaire à son sexe;

Isaï. LVIII. 7.
Matth. XXV.
35.

7. s'il n'attriste & ne blesse personne, s'il rend à son débiteur le gage qu'il lui avoit donné, " s'il ne prend rien du bien d'autrui par violence; s'il donne de son pain à celui qui a faim, s'il couvre de vêtements ceux qui étoient nus; "

8. s'il ne prête point à usure, & ne reçoit point plus qu'il n'a donné; s'il détourne sa main de l'iniquité, & s'il rend un jugement équitable entre deux

γ. 3. Hébr. autr. que l'on ne se servira plus parmi vous de ce proverbe dans Israël. | *pignus ejus debitor*, pour *KBLT HKUB*, *pignus debitoris*.

γ. 7. Hébr. autr. s'il n'opprime personne. | *Ibid.* On lit dans l'Hébreu *BOB*, *vestimentum*, pour *BBGD*, *vestimento*

bam, & dentes filiorum obstupescunt?

3. Vivo ego, dicit Dominus Deus, si erit ultra vobis parabola hæc in proverbium in Israël.

4. Ecce omnes animæ, meæ sunt: ut anima patris, ita & anima filii mea est: anima quæ peccaverit, ipsa morietur.

5. Et vir si fuerit justus, & fecerit judicium & justitiam,

6. in montibus non comederit, & oculos suos non levaverit ad idola domus Israël; & uxorem proximi sui non violaverit, & ad mulierem menstruatam non accesserit:

7. & hominem non contristaverit, pignus debitori reddiderit, per vim nihil rapuerit: panem suum esurienti dederit, & nudum operuerit vestimento:

8. ad usuram non comodaverit, & amplius non acceperit: ab iniquitate averterit manum

suam, & judicium verum fecerit inter virum & virum:

9. in præceptis meis ambulaverit, & judicia mea custodierit ut faciat veritatem: hic justus est, vitâ vivet, ait Dominus Deus.

10. Quod si genuerit filium latronem effundentem sanguinem, & fecerit unum de istis,

11. & hæc quidem omnia non facientem, sed in montibus comedentem, & uxorem proximi sui pollutentem:

12. egenum & pauperem contristantem, rapientem rapinas, pignus non reddentem, & ad idola levantem oculos suos, abominationem facientem:

13. ad usuram dantem, & amplius accipientem: numquid vivet? non vivet: cum universa hæc detestanda fecerit, morte morietur; sanguis ejus in ipso erit.

14. Quod si genuerit filium, qui videns omnia

hommes qui plaident ensemble devant lui;

9. s'il marche dans la voie de mes préceptes, & garde mes ordonnances, pour agir selon la justice & la vérité; celui-là est juste, & il vivra très-certainement, dit le Seigneur Dieu.

10. Si cet homme a un fils qui soit un voleur, & un homicide, qui répande le sang, & qui commette quelque une de ces fautes que je viens de rapporter,

11. quand même il ne les commettrait pas toutes; qui mange sur les montagnes des viandes immolées aux idoles, qui viole la femme de son prochain;

12. qui attriste & opprime le foible & le pauvre, qui prenne par violence le bien d'autrui, qui ne rende point le gage à son débiteur, quoiqu'il en ait eu un pressant besoin; qui leve les yeux vers les idoles, qui commette des abominations;

13. qui prête à usure, & qui reçoive plus qu'il n'a prêté, vivra-t-il après cela? Non certes, il ne vivra point: il mourra très-certainement, puisqu'il a fait toutes ces actions détestables qui méritent la mort; & son sang sera sur sa tête, " sans qu'il puisse rejeter la cause de sa mort sur l'iniquité de ses peres.

14. Si cet homme a un fils, qui, voyant tous les crimes que son pere

γ. 12. C'est le sens de l'Hébreu: qui opprime.

γ. 13. On lit dans l'Hébreu, *DMU*, *sanguis ejus*, pour *DMU*, *sanguis ejus*.
Z z z z

avoit commis, en soit faisi de crainte, & se garde bien de l'imiter;

15. qui ne mange point des viandes immolées sur les montagnes, & qui ne leve point les yeux vers les idoles de la maison d'Israël; qui ne viole point la femme de son prochain;

16. qui n'attriste & n'opprime personne, qui ne retienne point le gage à son débiteur, qui ne prenne point par violence le bien d'autrui; qui donne de son pain au pauvre, qui habille celui qui étoit nud;

17. qui détourne sa main de toute injustice à l'égard du pauvre, qui ne donne point à usure, & ne reçoive rien au delà de ce qu'il a prêté; qui observe mes ordonnances, & qui marche dans la voie de mes préceptes: celui-là ne mourra point à cause de l'iniquité de son pere; mais il vivra très-certainement.

18. Son pere qui avoit opprimé les autres par des calomnies, & qui avoit commis des actions criminelles au milieu de son peuple, est mort à cause de sa propre iniquité; & le fils n'en portera pas la peine.

¶ 14. On lit deux fois dans l'Hébreu *UIRA*, qui signifie proprement, & *timuerit*, les Bibles Hébraïques supposent que le second est pour *URAM*, & *viderit*. C'est assez évidemment tout le contraire: & il est à présumer que c'est une faute échappée aux soins des éditeurs, qui ont transféré leur

peccata patris sui quæ fecit, timuerit, & non fecerit simile eis:

15. *super montes non comederit, & oculos suos non leuaverit ad idola domus Israel, & uxorem proximi sui non violauerit:*

16. & *virum non contumelierit, pignus non retinuerit, & rapinam non rapuerit, panem suum esurienti dederit, & nudum operuerit vestimento:*

17. à *pauperis injuriã averterit manum suam, usuram & superabundantiam non acceperit, iudicia mea fecerit, in præceptis meis ambulauerit: hic non morietur in iniquitate patris sui, sed vitã vivet.*

18. *Pater ejus quia calumniatus est, & vim fecit fratri, & malum operatus est in medio populi sui, ecce mortuus est in iniquitate sua.*

remarque.

¶ 16. C'est le sens de l'Hébreu: qui n'opprime.

¶ 18. Autrement & selon l'Hébreu: qui avoit opprimé les autres; qui avoit pris par violence le bien de son frere, & qui avoit commis, &c.

19. Et dicitis: Quare non portavit filius iniquitatem patris? Videlicet, quia filius iudicium & iustitiam operatus est, omnia præcepta mea custodivit, & fecit illa, vivet vitã.

20. Anima quæ peccaverit, ipsa morietur: filius non portabit iniquitatem patris, & pater non portabit iniquitatem filii: iustitia iusti super eum erit, & impietas impii erit super eum.

21. Si autem impius egerit pœnitentiam ab omnibus peccatis suis, quæ operatus est, & custodierit omnia præcepta mea, & fecerit iudicium & iustitiam, vitã vivet, & non morietur.

22. Omnium iniquitatum ejus, quas operatus est, non recordabor: in iustitia sua, quam operatus est, vivet.

19. Si vous dites: " Pourquoi le fils n'a-t-il pas porté l'iniquité" de son pere? C'est parce que le fils a agi selon l'équité & selon la justice; qu'il a gardé tous mes préceptes, & qu'il les a pratiqués: c'est pourquoi il vivra très-certainement.

20. L'ame qui a péché, mourra elle-même: le fils ne portera point l'iniquité" du pere, & le pere ne portera point l'iniquité" du fils: la justice du juste sera sur lui, & l'impie de l'impie" sera sur lui; chacun recevra selon ses œuvres.

21. Si l'impie fait pénitence de tous les péchés qu'il avoit commis, s'il garde tous mes préceptes, & s'il agit selon l'équité & la justice, il vivra certainement, & ne mourra point.

22. Je ne me souviendrai plus de toutes les iniquités qu'il avoit commises; il vivra dans les œuvres de justice qu'il aura faites."

¶ 19. On lit dans l'Hébreu *VAMRTM*, *Et dicitis*: peut-être pour *HAMRTM*, *An dicitis*: Direz-vous?

¶ 19. & 20. On lit dans l'Hébreu *BAVN*, *in iniquitate*, pour *AUN*, *iniquitatem*.

¶ 20. On lit dans l'Hébreu *RSA* pour *HSA*, *impii*: les Rabbins en conviennent: le sens au fond est le même; mais le génie de la langue demande cette correction: & il est avantageux de remarquer ces fautes de Copistes avouées par les Rabbins. Ce qui prouve qu'en effet on a dû lire *HSA*, *impii*, c'est que dans le même verset on vient de lire *USRO*, *iusti*, dans une semblable construction.

¶ 22. Hébr. autr. Toutes les iniquités qu'il avoit commises seront oubliées.

Ibid. c. à d. il trouvera une vie nouvelle dans les œuvres de justice qu'il pratiquera, de même qu'il avoit trouvé la mort dans son iniquité.

Infr. XXXIII.
11.
2. Petr. III. 9.

23. En effet, est-ce que je veux la mort de l'impie, dit le Seigneur Dieu ? & ne veux-je pas plutôt qu'il se convertisse, & qu'il se retire de sa mauvaise voie, & qu'il vive ?

24. Mais si le juste se détourne de sa justice, & qu'il vienne à commettre l'iniquité, & toutes les abominations que l'impie commet d'ordinaire, vivra-t-il alors ? Non, il ne vivra point : toutes les œuvres de justice qu'il avoit faites, seront oubliées, & il mourra dans la perdition où il est tombé, & dans le péché où il a commis.

Infr. XXXIII.
20.

25. Après cela, vous dites : La voie du Seigneur n'est pas juste. Ecoutez donc, maison d'Israël : Est-ce ma voie, qui n'est pas juste ? & ne font-ce pas plutôt les vôtres, qui sont corrompues ? & n'est-ce pas à votre mauvaise conduite, que vous devez attribuer les maux que vous souffrez ?

26. Car lorsque le juste se sera détourné de sa justice, qu'il aura commis l'iniquité, & qu'il sera mort en cet état, il mourra dans les œuvres injustes qu'il a commises.

Y. 23. On lit dans l'Hebreu, Numquid benedictum est mihi (in) morte impii : la préposition manque : on la trouve exprimée dans le second membre de ce verbe ; nonne in conversione ejus, on la voit encore dans une phrase semblable qui est à la fin de ce Chapitre & au Chap. XXXIII. Y. 11.
Y. 24. On lit dans l'Hebreu ASH HRSB IASH, fecit impius fecerit, pour ASH IASH

32. Numquid voluntatis meæ est mors impii, dicit Dominus Deus, & non ut convertatur à viis suis, & vivat ?

24. Si autem averterit se justus à justitia sua, & fecerit iniquitatem secundum omnes abominaciones quas operari solet impius, numquid vivet ? omnes justitiæ ejus quas fecerat, non recordabuntur : in prævaricatione quâ prævaricatus est, & in peccato suo quod peccavit, in ipsis morietur.

25. Et dixistis : Non est æqua via Domini. Audite ergo, domus Israel : Numquid via mea non est æqua, & non magis viæ vestræ pravæ sunt ?

26. Cum enim averterit se justus à justitia sua, & fecerit iniquitatem, morietur in eis : in injustitia quam operatus est, morietur.

HRSB, faciendo fecerit impius.
Ibid. On lit dans l'Hebreu UKI, & vivet, pour HRI, an vivet ?
Y. 25. Hébr. litt. qui ne font pas justes.
Y. 26. Vulg. litt. in eis : l'Hebreu peut signifier post hæc, c'est-à-dire, après qu'il se sera ainsi détourné de la justice, & qu'il aura ainsi commis l'iniquité.

27. Et cum averterit se impius ab impietate sua, quam operatus est, & fecerit judicium & justitiam : ipse animam suam vivificabit.

28. Considerans enim, & avertens se ab omnibus iniquitatibus suis, quas operatus est, vitâ vivet, & non morietur.

29. Et dicunt filii Israel : Non est æqua via Domini. Numquid viæ meæ non sunt æquæ, domus Israel, & non magis viæ vestræ pravæ ?

30. Idcirco unumquemque juxta vias suas judicabo, domus Israel, ait Dominus Deus. Convertimini, & agite pœnitentiam ab omnibus iniquitatibus vestris ; & non erit vobis in ruinam iniquitas.

31. Projicite à vobis omnes prævarications vestras, in quibus prævaricati estis, & facite vobis cor novum & spiritum novum : & quare moriemini, domus Israel ?

32. Quia nolo mortem

27. Et lorsque l'impie se sera détourné de l'impie où il avoit vécu, & qu'il agira selon l'équité & la justice, il rendra ainsi la vie à son ame, qu'il avoit fait mourir par son péché.

28. Comme il a considéré son état, & qu'il s'est détourné de toutes les œuvres d'iniquité qu'il avoit commises, il vivra certainement, & ne mourra point.

29. Après cela, les enfans d'Israël disent encore : La voie du Seigneur n'est pas juste. Sont-ce mes voies, qui ne sont pas justes, maison d'Israël ? ne font-ce pas plutôt les vôtres, qui sont corrompues ? & n'est-ce pas cette corruption, qui attire sur vous les maux que vous souffrez ?

30. C'est pourquoi, maison d'Israël, ne tenez plus ce langage, & soyez assurée que je jugerai chacun selon ses voies, dit le Seigneur Dieu. Ainsi convertissez-vous, & faites pénitence de toutes vos iniquités ; & l'iniquité n'attirera plus votre ruine.

31. Écartez loin de vous toutes les prévarications dont vous vous êtes rendus coupables, & faites-vous un cœur nouveau, & un esprit nouveau ; & vous vivrez : & pourquoi en effet, mourrez-vous, maison d'Israël ? Est-ce que je desire votre mort ? Non.

32. Je ne veux point la mort de celui

Y. 28. On lit dans l'Hebreu irrégulièrement KIU pour KIH, vivendo, qui se trouve aux Y. 19 & 21.

Y. 29. Hébr. litt. qui ne font pas justes.
Y. 30. Hébr. litt. chacun de vous.

Supr. v. 23.
Infr. xxxiii
11.
2. Per. III.
6. 9.

qui meurt, dit le Seigneur Dieu: retournez donc à moi, & vivez; c'est ce que je souhaite, c'est ce que je demande de vous."

v. 32. c. à. d. Revenez à moi, afin que vous viviez.

CHAPITRE XIX.

Cantique lugubre sur le désastre des Princes de Juda représentés sous le symbole de deux lionceaux, & sur la désolation de Jérusalem représentée sous le symbole d'une vigne.

1. **ET** vous, Ezéchiel, faites un grand deuil " sur les princes d'Israël, Joachaz & Joakim, "

2. & dites-leur: Pourquoi Jérusalem votre mere, qui est furieuse & cruelle comme une lionne, s'est-elle reposée parmi les lions? & pourquoi a-t-elle nourri ses petits au milieu des lionceaux; pour les faire devenir lions eux-mêmes?

3. En effet, elle a produit parmi les lions " Joachaz un de ses lionceaux; & il est devenu lion: il s'est instruit à prendre la proie, & à dévorer les hommes.

4. Les peuples d'Egypte ont entendu parler de lui " & de ses violences, & ils l'ont pris, non sans en recevoir beau-

v. 1. Autr. chantez un cantique lugubre. Infr. xxvii. 2.

Ibid. Ou plutôt Joachin, c'est-à-dire, Jéchonias, Infr. v. 9. Ou plutôt encore le v. suivant suppose qu'au lieu de NSIAI, principes, on a dû lire, NSTA, principem, comme on le lit dans le Grec des Septante. Ce cantique lugubre regarde en général le Roi de Juda; le Prophète rappelle ce qui est arrivé à Joachaz emmené en Egypte, & à Jéchonias emmené à Babylone, & il annonce la ruine de Jérusalem sous Sédécias.

morientis, dicit Dominus Deus: revertimini, & vivite.

1. **ET** tu assume pleure-tum super principes Israel,

2. & dices: Quare mater tua læna inter leones cubavit, in medio leunculorum enutrivit catulos suos?

3. Et eduxit unum de leunculis suis, & leo factus est: & didicit capere prædam, hominemque comedere.

4. Et audierunt de eo gentes, & non absque vulneribus suis ceperunt eum:

v. 2. Ces lions sont les rois des nations, dont elle imita la conduite.

v. 3. Litt. elle a fait sortir de sa retraite, & elle a produit au dehors.

v. 4. On lit dans l'Hebreu vismau aliu, & audierunt ad eum, peut-être pour vismku aliu, & latata sunt super eum: en prenant le mot aliu par ain au lieu d'aleph: Les peuples d'Egypte se font réjouir de l'avantage qu'ils ont remporté sur lui.

& adduxerunt eum in cænis in terram Ægypti.

5. Quæ cum vidisset quoniam infirmata est, & perit expectatio ejus: tulit unum de leunculis suis, leonem constituit eum.

6. Qui incedebat inter leones, & factus est leo: didicit prædam capere, & homines devorare:

7. didicit viduas facere: & civitates eorum in desertum adducere: & desolata est terra, & plenitudo ejus, à voce rugitus illius.

8. Et convenerunt adversus eum gentes undique de provinciis, & expandierunt super eum rete suum; in vulneribus earum captus est.

9. Et miserunt eum in

coup de blessures; " & ils l'ont emmené enchaîné " en Egypte.

5. Mais sa mere voyant qu'elle étoit sans force, & que ses espérances étoient ruinées par la perte de ce fils qui étoit fort & puissant comme un lion, prit un autre " de ses lionceaux nommé Joakim, & l'établit pour être lion."

6. Il marcha parmi les lions; & il devint un lion aussi cruel que le premier: il s'instruisit à prendre la proie, & à dévorer les hommes.

7. Il apprit à faire des veuves, " & à déserter les villes; & au bruit de son rugissement, toute la terre fut désolée.

8. Alors les peuples de toutes les provinces voisines s'assemblerent " contre lui, les Chaldéens, les Syriens, les Moabites, & les Ammonites: " ils jetterent sur lui leurs filets; & ils le prirent, non sans recevoir des blessures; " mais enfin ils eurent l'avantage sur lui, ils se saisirent de sa personne,

9. & ils le mirent dans une cage; "

Ibid. L'Hebreu se pourroit traduire: il a été pris dans leur fosse, dans le piège qu'ils lui avoient tendu.

Ibid. Hebr. autr. avec des freins.

v. 5. On lit dans l'Hebreu ARD, eorum, pour ARR, alterum, comme l'expriment les Septante.

Ibid. L'Auteur de la paraphrase suppose que le Prophète parle ici du successeur immédiat de Joachaz qui fut Joakim son frere; D. Calmet croit que ce seroit plutôt de Jéchonias fils & successeur de Joakim. Joakim fut établi sur le trône, non par sa nation, mais par le Roi d'Egypte; mais ce fut la nation Juive qui mit sur le trône Jéchonias: & le v. 9. qui suit paroît ne convenir qu'à lui.

v. 7. On lit dans l'Hebreu VIDA ALMNUVU, Tonne X.

& cognovit viduas ejus; l'Interprete Chaldéen lisoit VIRA ARMNUVU, & male affecto palatia ejus, peut-être qu'il faudroit lire eorum, comme dans le membre suivant: il ravagea leurs palais & rendit desertes leurs villes.

v. 8. On lit dans l'Hebreu VITNU, & deciderunt, peut-être pour VITRU, & convenerunt: & ensuite SIB, circumquaque, pour MSIB, undequaque.

Ibid. L'Auteur de la paraphrase suppose que le Prophète parle ici de l'expédition dont il est parlé au IV. Livre des Rois, xxiv. 2.

Ibid. Hebr. autr. & il fut pris dans leur fosse ou dans leur piège. Supr. v. 4.

v. 9. Quelques-uns traduisent l'Hebreu: ils lui mirent un collier & le chargerent de

ils l'emmenèrent au Roi de Babylone chargé de chaînes ; & ils le renfermèrent dans une prison , afin qu'on n'entendit plus à l'avenir son rugissement sur les montagnes d'Israël . "

10. *Tel a été le sort de vos princes , ô Israël ; & voici quel sera celui de Jérusalem votre mere . Elle étoit comme une vigne qui avoit été plantée dans votre fang , & par vos travaux , sur le bord des eaux : elle avoit crû sur les grandes eaux , & elle avoit poussé son bois & son fruit en abondance .*

11. Les branches solides qui en étoient sorties , étoient devenues les sceptres des princes ; sa tige s'étoit élevée au milieu de ses branches ; & elle s'étoit vue dans une grande hauteur parmi la multitude de ses branches .

12. Mais ensuite elle a été arrachée avec colere & jetée contre terre ; un vent brûlant a séché son fruit ; ses branches si vigoureuses ont perdu leur force , & elles sont devenues toutes seches ; & le feu l'a dévorée .

13. *C'est l'état où Jérusalem se trouve maintenant : car elle a été transplantée*

chaînes , & l'emmenèrent au Roi de Babylone .
§. 8. & 9. Dans ces deux versets l'Auteur de la paraphrase suppose encore que le Prophete parle ici de Joakim ; mais ce dernier verset montre assez qu'il s'agit ici de Jéchonias . Il paroît que Joakim après avoir été pris fut relâché , puisqu'il selon Jérémie , il dut mourir devant les portes de Jérusalem ; (*Jerem. xxii. 18. 19.*) mais Jécho-

niae ayant été emmené à Babylone , y fut renfermé dans une prison , & ne revint plus dans la Judée . (*Ibid. 24. 27. & 4. Reg. xxiv. 10. 12. 15. xxv. 27.*)

10. Mater tua quasi vinea in sanguine tuo super aquam plantata est : fructus ejus & frondes ejus creverunt ex aquis multis .

11. Et factæ sunt ei virgæ solidæ in sceptra dominantium , & exaltata est statura ejus inter frondes : & vidit altitudinem suam in multitudine palmitum suorum .

12. Et evulsa est in ira , in terramque projecta , & ventus urens ficcavit fructum ejus : marcuerunt , & arefactæ sunt virgæ roboris ejus : ignis comedit eam .

13. Et nunc transplantata est in desertum , in

§. 10. On lit dans l'Hebreu *domc. in sanguine tuo* : l'Interprete Chaldéen lisoit *ndm. similis facta est* : Votre mere étoit semblable à une vigne : elle étoit plantée sur le bord des eaux .
§. 12. Hébr. *aurt.* ont été arrachées .

terra in via & sitienti :

14. & egressus est ignis de virga ramorum ejus , qui fructum ejus comedit : & non fuit in ea virga fortis , sceptrum dominantium . Planctus est , & erit in planctum .

§. 13. Hébr. *autr.* dans une terre seche & sans eaux . » Ce que le Prophete exprime ici au passé , n'étoit pas encore entièrement accompli ; & ne le fut qu'après la prise de Sédécias , lorsque la ville de Jérusalem fut consumée par le feu & le reste de ses habitants emmenés à Babylone : après quoi s'éleva Imaël , dont il est parlé au verset suivant .

par Nabuchodonosor dans un pays où elle éprouve une misere aussi extrême que si elle étoit dans un désert , dans une terre sans eaux & sans routes . "

14. Et il est sorti , en la personne d'Imaël prince de la race royale de Juda , une flamme du bois de ses branches ; qui , en tuant Godolias , & dissipant les autres Juifs , a dévoré les restes de son fruit ; en sorte qu'elle n'a plus poussé de bois assez fort pour porter le sceptre de ceux qui ont gouverné ses provinces . Tout ceci est digne de larmes , & il deviendra un sujet de larmes pour tout Israël . "

§. 14. Voyez dans Jérémie , xli. & suiv. *Ibid.* Ou plutôt : pour devenir un sceptre de Princes . *Ibid.* Ou plutôt & selon l'Hebreu : Voilà le Cantique lugubre que le Seigneur m'a ordonné de chanter ; (*Supr. §. 1.*) & il servira de cantique lugubre pour les enfans d'Israël .

Le Seigneur reproche aux Israélites leurs infidélités & celles de leurs peres depuis la sortie d'Egypte jusqu'alors . Il leur annonce ses vengeancees . Il promet de les ramener dans leur pays & de les attacher à son service . Prophétie contre la forêt du Midi , c'est-à-dire , contre la Judée .

1. **E**T factum est in anno septimo , in quinto , in decima mensis : venerunt viri de senioribus Israël , ut interrogarent Dominum , & sederunt coram me :

2. & factus est sermo

1. Le dixieme jour du cinquieme mois de la septieme année depuis que le Roi Joachin eut été emmené à Babylone , il arriva que quelques-uns des anciens d'Israël vinrent pour consulter le Seigneur ; & ils s'assirent devant moi , me priant de leur découvrir ses volontés .

2. Alors le Seigneur me parla en ces

AV. L'ERR
CIR. VULG.
593.

termes :

3. Fils de l'homme, parlez aux anciens d'Israël, & dites-leur : Voici ce que dit le Seigneur : Etes-vous venus pour me consulter, vous hommes impies & scélérats, qui avez abandonné ma loi ? Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que je ne vous répondrai point, parce que je sais que vous n'avez nul desir de faire ma volonté.

4. Si vous les jugez, fils de l'homme, si vous les jugez, & si vous entrez en dispute avec eux, représentez-leur l'ingratitude & les abominations de leurs peres, qu'ils ont imitées ;

5. & dites-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Lorsque je choisîs Israël, que je levai ma main pour protéger la race de la maison de Jacob, que je leur apparus dans l'Égypte, & que je levai ma main en leur faveur, en disant avec serment : Je suis le Seigneur votre Dieu, & je serai votre protecteur ;

6. en ce jour-là, je levai ma main pour les tirer de la servitude de l'Égypte, & pour les conduire dans une terre que j'avois choisie pour eux, où coulent des ruisseaux de lait & de miel,

ŷ. 4. Hébr. autr. Soyez leur juge, fils de l'homme ; foyez leur juge. La même expression reviendra dans le même sens, au Chap. xxii. ŷ. 2. & au Chap. xxiii. ŷ. 36.

ŷ. 5. On leve la main pour protéger & pour affirmer ; la Paraphrase réunit les deux sens. Voyez la note sur le verset suivant.

ŷ. 6. Autr. pour leur promettre avec serment de les tirer, &c. C'est-à-dire que ce verset paroit être susceptible de deux sens

Domini ad me, dicens :

3. Fili hominis, loquere senioribus Israel, & dicces ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Numquid ad interrogandum me vos venistis ? vivo ego quia non respondebo vobis, ait Dominus Deus.

4. Si judicas eos, si judicas, fili hominis, abominaciones patrum eorum ostende eis.

5. Et dicces ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : In die, quâ elegi Israel, & levavi manum meam pro stirpe domûs Jacob, & apparui eis in terra Ægypti, & levavi manum meam pro eis, dicens : Ego Dominus Deus vester :

6. in die illa levavi manum meam pro eis, ut educerem eos de terra Ægypti, in terram quam provideram eis, fluentem

différents comme le précédent. On leve la main pour affirmer quand on promet ou quand on menace. Il y a ici une promesse, & au ŷ. 23. on verra reparoitre la même expression avec une menace. Ceux qui ne voient dans cette élévation de la main qu'une simple marque de protection, prétendent qu'il n'y a dans ce texte ni promesse ni menace, mais une simple exposition de ce que Dieu a fait par sa puissance. Voyez la note sur le ŷ. 23.

laite & melle : quæ est egregia inter omnes terras.

7. Et dixi ad eos : Unusquisque offensiones oculorum suorum abjiciat, & in idolis Ægypti nolite pollui : ego Dominus Deus vester.

8. Et irritaverunt me, nolueruntque me audire : unusquisque abominaciones oculorum suorum non projecit, nec idola Ægypti reliquerunt. Et dixi ut effunderem indignationem meam super eos, & implem iram meam in eis, in medio terræ Ægypti.

9. Et feci propter nomen meum, ut non violaretur coram gentibus, in quarum medio erant, & inter quas apparui eis ut educerem eos de terra Ægypti.

10. Ejeci ergo eos de terra Ægypti, & eduxi eos in desertum.

11. Et dedi eis præcepta mea, & judicia mea of-

& qui excelle au-dessus de toutes les terres.

17. Je leur dis alors : Que chacun éloigne de soi les scandales de ses yeux ; & ne vous fouillez point par les idoles de l'Égypte ; ne les prenez point pour vos Dieux : car c'est moi qui suis le Seigneur votre Dieu.

8. Mais ils m'ont irrité, & ils n'ont point voulu m'écouter, ils n'ont point rejeté les abominations de leurs yeux ; & ils n'ont point quitté les idoles de l'Égypte. C'est pourquoi j'avois résolu de répandre mon indignation sur eux ; & de satisfaire ma colère dans leur punition, au milieu même de l'Égypte.

9. Mais je ne l'ai pas fait pour la gloire de mon nom, afin qu'il ne fut pas violé au milieu des nations parmi lesquelles ils étoient, & devant lesquelles je leur avois apparu pour les faire sortir de l'Égypte. Ainsi je les épargnois, afin que ces nations ne pussent dire que j'avois été infidèle dans mes promesses, ou trop foible pour les exécuter.

10. Je les ai donc retirés de l'Égypte, & je les ai conduits dans le désert.

11. Je leur ai proposé mes loix & mes ordonnances, afin que celui qui les

ŷ. 7. Hébr. litt. les abominations de ses yeux, c. à. d. les idoles. Inf. ŷ. 8.
ŷ. 9. Ou plutôt & à la lettre : Mais j'ai fait j'ai agi alors pour la gloire de mon nom.

Ibid. C'est le sens de l'Hébreu : aux yeux desquelles, &c.

ŷ. 10. Hébr. litt. je les ai donc fait sortir.

Lev. xviii. 2.
Rom. x. 2.

garde, y trouve la vie.

Exod. xxx. 3.
Nomb. 13.
Deut. v. 12.

12. Je leur ai prescrit encore mes sabbats, afin qu'ils fussent comme un signe de l'alliance qui est entre moi & eux, & qu'ils fussent que c'est moi qui suis le Seigneur qui les sanctifie, en les prenant pour mon peuple.

13. Mais après cela, les enfants d'Israël m'ont irrité dans le désert; ils n'ont point marché dans la voie de mes préceptes; ils ont rejeté mes ordonnances, que je leur avois données, afin que l'homme qui les garderoit, y trouvât la vie; & ils ont entièrement profané mes sabbats. Je résolus donc de répandre ma fureur sur eux dans le désert, & de les exterminer.

14. Mais je ne l'ai pas fait, à cause de la gloire de mon nom, afin qu'il ne fut pas déshonoré devant les peuples, du milieu desquels, & aux yeux desquels je les avois fait sortir de l'Egypte. Je me contenterai seulement de les châtier.

15. J'ai donc élevé ma main sur eux dans le désert, pour les punir de leurs révoltes continuelles; & je leur ai juré que je ne les ferois point entrer dans la terre que je leur avois promise, & que

v. 11. Autrement & à la lettre: dans lesquelles l'homme trouvera la vie en les gardant.

v. 12. C'est-à-dire, non seulement le sabbat ou le repos du septième jour, mais encore les fêtes dans lesquelles on devoit observer le même repos.

v. 13. Litt. ils ont rejeté mes ordonnances dans lesquelles l'homme trouvera la vie en les gardant.

v. 14. Voyez la note sur le v. 9.

tendi eis; quæ faciens homo, vivet in eis.

12. Insuper & sabbata mea dedi eis, ut essent signum inter me & eos: & scirent quia ego Dominus sanctificans eos.

13. Et irritaverunt me domus Israel in deserto; in præceptis meis non ambulaverunt: & judicia mea projecerunt, quæ faciens homo vivet in eis; & sabbata mea violaverunt vehementer. Dixi ergo ut effunderem furorem meum super eos in deserto, & consumerem eos.

14. Et feci propter nomen meum, ne violaretur coram gentibus, de quibus eieci eos in conspectu earum.

15. Ego igitur levavi manum meam super eos in deserto, ne inducerem eos in terram, quam dedi

Ibid. L'Hébreu lit simplement: devant les peuples aux yeux desquels, &c. Supr.

v. 9.

v. 15. L'Auteur de la Paraphrase réunit ici deux sens: on pourroit traduire simplement: J'ai donc élevé ma main contre eux dans le désert & je leur ai juré que, &c.

Autr. Car j'ai élevé ma main contre eux dans le désert, pour prêter avec serment de ne les point faire entrer, &c. Mais moi-même j'ai regardés, &c.

eis fluentem lacte & melle, præcipuam terrarum omnium.

16. quia judicia mea projecerant, & in præceptis meis non ambulaverunt, & sabbata mea violaverunt: post idola enim cor eorum gradiebatur.

17. Et pepercit oculus meus super eos ut non interficerem eos: hec consumpsi eos in deserto.

18. Dixi autem ad filios eorum in solitudine: In præceptis patrum vestrorum nolite incedere; nec judicia eorum custodiatis, nec in idolis eorum pollutamini.

19. Ego Dominus Deus vester: in præceptis meis ambulate, judicia mea custodite, & facite ea:

20. & sabbata mea sanctificate, ut sint signum inter me & vos, & sciat quia ego sum Dominus Deus vester.

21. & sabbata mea sanctificate, ut sint signum inter me & vos, & sciat quia ego sum Dominus Deus vester.

22. & sabbata mea sanctificate, ut sint signum inter me & vos, & sciat quia ego sum Dominus Deus vester.

Ibid. A la lettre; que je leur ai depuis donnée en la donnant à leurs enfants. Le préceptum eis n'est pas dans l'Hébreu.

j'ai donnée à leurs enfants; terre, où coulent des ruisseaux de lait & de miel, & qui est la première & la plus excellente de toutes les terres.

16. J'ai dit-je, juré que je ne leur donnerois point cette terre, parce qu'ils avoient rejeté mes ordonnances, qu'ils n'avoient point marché dans la voie de mes préceptes; qu'ils avoient violé mes sabbats, & que leur cœur idolâtre couroit encore après leurs idoles.

17. Mon œil néanmoins les a regardés avec compassion; & je me suis retenu, pour ne leur point ôter à tous la vie, & pour ne pas faire périr toute leur race: ainsi je ne les ai point tous exterminés dans le désert; mais je me suis contenté de faire mourir les péres qui étoient les plus coupables.

18. J'ai dit ensuite à leurs enfants dans la solitude; Ne marchez point dans la voie qu'on vous a montrée, ne suivez point les préceptes de vos peres, ne gardez point leurs coutumes, & ne vous souillez point par le culte de leurs idoles, qui ne sont point vos Dieux:

19. car c'est moi qui suis le Seigneur votre Dieu. Marchez donc dans la voie de mes préceptes; révérez mes ordonnances, & gardez-les.

20. Sanctifiez mes sabbats; observez-les avec exactitude, afin qu'ils soient comme un signe de l'alliance qui est entre moi & vous, un gage du repos éternel que je vous donne, & que vous sachiez que c'est moi qui suis le Seigneur votre Dieu, que vous devez seul adorer, & auquel vous devez obéir.

v. 16. C'est le sens de l'Hébreu.

v. 19. Litt. gardez mes ordonnances, & observez-les.

28. moi qui les avois fait entrer dans la terre que j'avois juré de leur donner, ils m'ont encore blasphémé en ceci: "ils ont vu d'un ail impie & sacrilège toutes les collines élevées, & tous les arbres chargés de bois & de feuilles; ils m'y ont immolé leurs victimes, contre la défense expresse que je leur en avois faite; & ainsi ils y ont attiré ma colere par leurs offrandes, au lieu de satisfaire à ma justice. Ils ont encore porté plus loin leur impiété; car ils y ont brûlé les odeurs les plus excellentes à l'honneur de leurs idoles, & ils y ont fait leurs oblations de liqueurs à ces fausses Divinités.

29. Je leur ai dit alors: Quel est ce haut lieu où vous allez sacrifier? qui est-ce qui l'a consacré à cet usage? Et jusqu'à cette heure, ce nom de haut lieu est demeuré parmi vous à toutes les collines élevées, aussi-bien que la coutume d'aller à ces lieux sacrilèges y offrir vos sacrifices, soit à moi, soit à vos idoles, sans que toutes les remontrances de mes Prophetes ayent pu vous en empêcher.

30. C'est pourquoi dites à la maison d'Israël: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Vous vous souillez, en marchant dans la même voie où ont marché vos peres, & vous vous abandonnez à la fornication des idoles " où ils sont tombés:

31. vous vous souillez par l'oblation de vos dons, en faisant passer vos enfants par le feu, & les immolant à l'idole de Moloch, & par toutes vos idoles que vous honorez jusqu'aujourd'hui: & après cela, vous croyez que

¶ 27. & 28. Hébr. autr. Vos peres m'ont encore outragé en ceci par les transgressions dont ils se sont rendus coupables contre moi: Je les ai fait entrer dans la

28. & induxissem eos in terram super quam levavi manum meam ut darem eis: viderunt omnem collem excelsum, & omne lignum nemorosum, & immolaverunt ibi victimas suas: & dederunt ibi irritationem oblationis suæ, & posuerunt ibi odorem suavitatis suæ, & libaverunt libationes suas.

29. Et dixi ad eos: Quid est excelsum, ad quod vos ingredimini? & vocatum est nomen ejus Excelsum usque ad hanc diem.

30. Propterea dic ad domum Israel: Hæc dicit Dominus Deus: Certè in via patrum vestrorum vos polluimini, & post offendicula eorum vos fornicamini:

31. & in oblatione donorum vestrorum, cum traducitis filios vestros per ignem, vos polluimini in omnibus idolis vef-

terre touchant laquelle j'avois levé la main; & j'avois juré de la leur donner: ils ont vu, &c.
¶ 30. C'est le sens de l'Hébreu.

tris usque hodie: & ego respondebo vobis, domus Israel? Vivo ego, dicit Dominus Deus, quia non respondebo vobis.

32. Neque cogitatio mentis vestræ fiet, dicentium: Erimus sicut gentes, & sicut cognationes terræ, ut colamus ligna & lapides.

33. Vivo ego, dicit Dominus Deus, quoniam in manu forti, & in brachio extento, & in furore effuso, regnabo super vos.

34. Et educam vos de populis, & congregabo vos de terris, in quibus dispersi estis; in manu valida, & in brachio extento, & in furore effuso, regnabo super vos.

35. Et adducam vos in desertum populorum, & judicabor vobiscum ibi facie ad faciem.

36. Sicut iudicio contendi adversum patres vestros in deserto terræ Ægypti, sic judicabo vos, dicit Dominus Deus.

je vous répondrai, enfans d'Israël? Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que je ne vous répondrai point.

32. Vous ne parviendrez point au but que vous vous proposez dans votre esprit, lorsque vous dites: Nous ferons comme la nation, & comme les autres peuples de la terre, & nous adorerons " comme eux le bois & la pierre, afin d'être comblés de biens, comme ils le sont.

33. Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que, puisque vous ne voulez pas que je regne sur vous avec douceur & avec bonté, je régnerai sur vous avec une main forte, avec un bras étendu, & dans toute l'effusion de ma fureur.

34. Je vous retirerai du milieu des peuples chez qui vous vous êtes réfugiés; je vous rassemblerai des pays où vous avez été dispersés; & je régnerai sur vous avec une main forte, avec un bras étendu, & dans toute l'effusion de ma fureur.

35. Je vous mènerai ensuite dans un désert écarté de tous les peuples, où vous n'aurez aucun secours à espérer: & étant là l'un devant l'autre, j'entrerai en jugement avec vous.

36. Comme je suis entré en jugement avec vos peres dans le désert où je les conduisis en sortant de l'Égypte; ainsi je vous jugerai, dit le Seigneur Dieu; & je vous punirai comme j'ai puni vos peres, mêlant toujours mes châtimens des effets de ma bonté.

¶ 32. Hébr. lit. nous servirons.

¶ 34. Hébr. autr. où vous avez été dispersés lorsque j'ai régné sur vous avec une main forte, avec un bras étendu & dans

toute l'effusion de ma fureur. L'Hébreu ne répète pas ces mots regnabo super vos, qui semblent être venus du verbe suivant.

37. Car je vous assujétirai à mon sceptre ; & ensuite je vous ferai entrer dans les liens de mon alliance d'une manière toute nouvelle, comme j'y fis alors entrer vos peres.

38. Je séparerai d'avec vous les violateurs de ma loi, & les impies, comme je séparerai alors vos peres des Egyptiens ; je les ferai sortir, ces impies, de la terre étrangère où ils demeurent, & où ils se croient en sûreté ; je les ferai périr : & ils n'entreront point dans la terre d'Israël. Et pour vous, voyant les châtimens que j'exercerai sur eux, vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

39. Maison d'Israël, voici ce que dit le Seigneur Dieu : Suivez chacun vos idoles, & les servez ; mais cessez de vous dire mon peuple, & de me regarder comme votre Dieu. Si en cela même vous ne m'écoutez point, & si vous profanez encore mon saint nom, en m'offrant

ψ. 37-38. On plutôt & selon l'Hébreu : Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que je régnerai sur vous avec une main forte, pour posséder les restes de mon peuple (Is. xi. 11.) avec un bras étendu pour faire cesser devant eux tous les obstacles, (Is. xiv. 26.) & dans l'effusion de ma fureur sur leurs ennemis (Jer. xxv. 12.) Je vous retirerai du milieu des peuples où je vous ai moi-même chassés dans les jours de ma colère. (Jerem. xxxix. 14.) je vous rassemblerai des pays où vous avez été dispersés au temps de mon indignation ; & je régnerai sur vous avec une main forte pour posséder les restes de mon peuple, avec un bras étendu pour faire cesser devant eux tous les obstacles, & dans l'effusion de ma fureur sur leurs ennemis. Je vous amènerai dans un lieu désert & sans peuples, dans la terre même de vos peres réduite alors en solitude ; (Supr. v. 14.) & là face à face, je ferai votre juge, votre prince, votre Roi. (Is. xxxiii. 22.) Comme je suis devenu le juge & le prince de vos peres dans le désert où je les conduisis en les retirant de l'Égypte ; ainsi je ferai alors votre juge, dit

37. Et subjiciam vos sceptro meo, & inducam vos in vinculis fœderis.

38. Et eligam de vobis transgressores & impios, & de terra incolatus eorum educam eos, & in terram Israel non ingredientur : & scietis quia ego Dominus.

39. Et vos, domus Israel, hæc dicit Dominus Deus: Singuli post idola vestra ambulate, & servite eis. Quòd si & in hoc non audieritis me, & no-

le Seigneur Dieu ; je régnerai au milieu de vous. Je vous ferai passer sous mon sceptre, & je vous ferai entrer dans les liens de mon alliance. Alors je séparerai de vous les rebelles & les prévaricateurs ; je les ferai sortir de leur pays & de leurs demeures ; ils n'entreront point dans la terre d'Israël. Et voyant ainsi sur vous l'accomplissement de mes promesses & les effets de ma miséricorde, vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur. On lit dans l'Hébreu יבא , ingredietur, pour יבאו, ingredientur. La Judée réduite en un désert par les Babylo niens est le lieu où Dieu a ramené les Juifs au temps de Cyrus & sous ses successeurs ; & c'est là que Jesus-Christ est venu exercer un jugement terrible, comme il le dit lui-même (Joan. ix. 39) lorsque faisant entrer les uns par la grace dans les liens de son alliance, il a, par un juste jugement, séparé d'avec eux les rebelles & les prévaricateurs, les a fait sortir ensuite de cette terre même où ils demeuroient, & ne les a point fait entrer dans la vraie terre d'Israël, qui est son Eglise.

men meum sanctum polueritis ultra in muneribus vestris & in idolis vestris :

40. In monte sancto meo, in monte excelso Israel, ait Dominus Deus, ibi serviet mihi omnis domus Israel; omnes, inquam in terra, in qua placebunt decimarum vestrarum in omnibus sanctificationibus vestris.

41. In odorem suavitatis suscipiam vos, cum eduxero vos de populis, & congregavero vos de terris, in quas dispersi estis, & sanctificabor in vobis in oculis nationum.

42. Et scietis quia ego

ψ. 39. Hébr. autr. Pour vous, maison d'Israël, voici ce que dit le Seigneur Dieu : Suivez chacun vos idoles, & servez-les, si vous le voulez. Mais après, & lorsque le temps que j'ai marqué sera venu, je proffete que vous m'obéirez ; & alors vous ne profanerez plus mon saint nom, par les offrandes impies que vous offrez à des faux Dieux, & par le culte sacrilège que vous rendez à vos idoles. Car toute la maison d'Israël, dit le Seigneur Dieu, me servira, &c. Le mot post n'est pas exprimé dans l'Hébreu ; mais il y est sous-entendu, ou peut-être même omis. Dans le style des Hébreux, l'expression se non renferme une affirmation. Le temps viendra où toute la maison d'Israël, toute la nation Juive, convertie à Jesus-Christ, le servira sur la montagne sainte qui est son Eglise.

vos présents comme à votre Dieu, & continuant de servir vos idoles, je vous perdrai ; mais je n'andanirai pas pour cela les promesses que j'ai faites à vos peres.

40. Car je ferai, dit le Seigneur Dieu, que toute la maison d'Israël, que ces promesses regardent véritablement, me servira sur ma montagne sainte, sur la haute montagne d'Israël. Ils me serviront tous dans la terre que je leur avois promise, & dans laquelle ils me feront agréables par leur fidélité à observer ma loi ; & c'est là que j'accepterai vos prémices, & les offrandes de vos décimes, & que je me plairai dans tout le culte saint que vous me rendrez.

41. Alors je vous recevrai comme une oblation d'excellente odeur, lorsque je vous aurai retirés d'entre les peuples infidèles, & que je vous aurai rassemblés des pays où vous avez été dispersés ; & je ferai sanctifié parmi vous aux yeux des nations, qui reconnoîtront combien je suis juste & fidèle dans mes promesses.

42. Vous le reconnoîtrez aussi vous-mêmes

ψ. 40. On lit dans l'Hébreu עין, totalitas ejus au féminin, pour עיו, totalitas ejus au masculin, selon les Rabbins, parce que dans l'Hébreu le mot domus est masculin. Peut-être faudroit-il lire עם, totalitas eorum ; car dans l'Hébreu on lit au pluriel selon les Rabbins servient, & la Vulgate même va dire au pluriel placebunt. Peut-être qu'au lieu de בARS, in terra, il faudroit lire, BARS, in terra mea, ou comme l'explicite l'Interprete Chaldæen, BARS UTIUS, in terra viventium : ils me serviront tous dans ma terre, ou dans la terre des vivans.

Hébr. autr. & là j'accepterai vos oblations volontaires, les prémices que vous m'offrirez, & toutes les choses que vous me consacrez.

mes ; & vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque je vous aurai fait rentrer dans la terre d'Israël, dans la terre pour laquelle j'avois levé la main, en jurant à vos peres de la leur donner.

43. Vous vous souviendrez alors avec douleur du dérèglement de vos voies, de tous les crimes dont vous vous êtes souillés : vous vous déplorerez à vous-mêmes, en vous représentant devant les yeux toutes les actions criminelles que vous avez faites.

44. Et vous saurez, maison d'Israël, que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque je vous aurai comblés de biens pour la gloire de mon nom, au lieu de vous traiter selon vos voies, & selon vos crimes détestables, dit le Seigneur Dieu.

45. Le Seigneur me parla encore, & me dit :

46. Fils de l'homme, tournez le visage du côté du midi ; parlez vers le vent d'Afrique, & prophétisez au grand bois du champ du midi.

47. Dites au bois qui est du côté du midi, à l'égard de Babylone : Ecoutez la parole du Seigneur ; voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais allumer en

v. 44. Hébr. lorsque j'aurai agi envers vous.

Ibid. Litt. selon vos mauvaises voies.

v. 45. L'Hébreu commence ici le Chap. suivant, & en effet, la prophétie qui commence le Chap. suivant, selon la Vulgate, est une suite de celle-ci dont elle est l'ex-

Dominus, cum induxero vos ad terram Israel, in terram pro qua levavi manum meam, ut darem eam patribus vestris.

43. Et recordabimini ibi viarum vestrarum, & omnium scelerum vestrorum, quibus polluti estis in eis : & displicebitis vobis in conspectu vestro in omnibus malitiis vestris, quas fecistis.

44. Et sciatis quia ego Dominus, cum benefecero vobis propter nomen meum, & non secundum vias vestras malas, neque secundum scelera vestra pessima, domus Israel, ait Dominus Deus.

45. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

46. Fili hominis, pone faciem tuam contra viam Austri, & stilla ad Africum, & propheta ad saltum agri meridiani :

47. & dices saltui meridiano : Audi verbum Domini ; hæc dicit Dominus

plication.

v. 46. Hébr. vers la région du midi.

Ibid. Cette région méridionale, & ce bois du midi, c'est la Judée, située au Midi de la Mesopotamie où étoit alors Ezéchiel. Isr. XXI. 2.

Deus : Ecce ego succendam in te ignem, & comburam in te omne lignum viride, & omne lignum aridum : non extinguetur flamma succensionis : & comburetur in ea omnis facies ab Austro usque ad Aquilonem.

48. Et videbit universa caro, quia ego Dominus succendi eam, nec extinguetur.

49. Et dixi : A, a, a, Domine Deus : ipsi dicunt de me : Numquid non per parabolas loquitur iste ?

vous un feu qui vous consumera ; je brûlerai tous vos arbres, les verts & les secs indifféremment, sans que la flamme de cet embrasement puisse s'éteindre : & toute la beauté du pays sera consumée, tous les visages seront brûlés, depuis le midi jusqu'au septentrion.

48. Et toute chair verra que c'est moi qui suis le Seigneur, que c'est moi qui ai mis le feu à ce bois, sans que personne puisse l'éteindre.

49. Je dis alors : Hélas ! hélas ! hélas, Seigneur Dieu ! à quoi servira de tenir à ce peuple ce discours figuré ? Ils me disent sans cesse : Celui-ci ne parle-t-il pas toujours en paraboles, & d'une manière obscure, à laquelle on ne comprend rien ?

v. 47. Autr. toutes les faces, tous les côtés. | v. 49. Ces trois interjections n'en font qu'une dans l'Hébreu.

CHAPITRE XXI.

Menaces contre la terre d'Israël. Épée du Seigneur préparée contre son peuple. Nabuchodonosor délibère s'il doit marcher contre les Ammonites ou contre Jérusalem. La couronne est ôtée à Sédécias. Prophétie contre les Ammonites & contre les Babyloniens.

1. ET factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, pone faciem tuam ad Jerusalem : & stilla ad sanctua-

1. A Lors le Seigneur me parla en cette manière :

2. Fils de l'homme, puisque cela est ainsi, n'uses plus de paraboles, en parlant à ce peuple. Tournez le visage con-